



Le Campignois

Publication communale d'information
Éditée par la Mairie

© Yan Dehais

Le mot du Maire

La fermeture d'une classe à Campigny est maintenant officielle. Je vous prie de trouver ci-joint la lettre que j'ai adressée à Mme l'Inspectrice d'académie.

La fermeture d'une classe à l'école de Campigny s'appuie sur des chiffres que nous ne pouvons contester eu égard aux normes établies par le ministère de l'Éducation nationale. Pour autant, sans vouloir nous immiscer dans la construction pédagogique, il nous semble indéniable que la structure d'une classe et en particulier son effectif permet aux élèves d'être plus réceptifs, détendus, disponibles. Effectivement ces notions sont bien moins mesurables que les chiffres de l'INSEE. Pourtant leurs incidences nous paraissent avoir, aussi, une large place dans les décisions à prendre. La réussite scolaire en France n'est pas au mieux, cette contingence autour des baisses d'effectifs pourrait ouvrir à repenser, à modifier les modalités de l'accueil des enfants.

A force de vouloir compresser structurellement les services publics, ces derniers tanguent. Ils ne parviennent plus à assurer leur rôle dans des conditions humaines dignes. Cela se traduit par une dégradation du travail et une perte de sens pour les usagers. Donner la priorité à la quantité plutôt qu'à la qualité, hôpitaux, justice, services sociaux, écoles, administrations, bref les services publics deviennent concrètement de moins en moins publics selon ces nouvelles modalités d'accueil. Pourtant portés par le financement public, ils ont en commun d'être au service de l'intérêt général.

Faire plus avec moins c'est ce qui dans le monde industriel est loué comme étant un gain de productivité. Certes la maîtrise des coûts est importante mais un regard en creux sur la qualité est tout aussi fondamental.

.../...

En s'inspirant de cette modélisation basée sur le gain, il me semble que la cible est manquée. Elle est manquée dans le domaine de la gestion des dépenses parce que les économies réalisées à court terme, provoquent des effets rebond à long terme pour réparer les délitements ou pour compenser une plus grande vulnérabilité des services. Elle est manquée parce que la quête de « productivité » prend également le risque d'instaurer une maltraitance institutionnalisée avec perte de sens au travail et de dissonance éthique, autour d'un usager réduit à un dossier, une statistique qu'il faut traiter plus vite sans considération de l'épaisseur humaine.

Au fond, cette quantophrénie, obsession pour les chiffres et les indicateurs est une maladie qui accompagne le management nouveau avec la mise en place de pilotages automatiques de la vie.

La vie de nos villages ruraux est pourtant dynamisée par l'existence de l'école, véritable poumon de construction altéritaire. La commune y consacre sans retenue une part budgétaire importante en fonctionnement comme en investissement. Ainsi dans notre village, nos finances supportent toujours la construction de deux classes réalisées en 2011, étoffées de mises aux normes continues. Il me semble que ces engagements matériels sont à considérer dans la durée même si aujourd'hui l'éphémère dans ce monde du business est une modalité de gouvernance.

Certes, ce courrier, ce billet d'humeur dépasse un peu la question qui nous retient aujourd'hui, mais je ne crois pas toutefois beaucoup m'égarer.

Bien cordialement

Le Maire

Jean-Marc BISSON

Ouverture du secrétariat de la Mairie
au public

[sur rendez-vous](#)

Le lundi : 14 h à 18 h

Le jeudi : 14 h à 19 h

Le vendredi : 9 h à 12 h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52 - Fax :
02.32.41.22.64

Courriel ; mairie.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr

N° d'astreinte hors ouverture de
mairie : 06 37 90 35 71

LES HAIES

Le remembrement qui a eu lieu il y a plusieurs décennies, a conduit à l'arrachage des haies pour agrandir les parcelles et restructurer les exploitations agricoles. De ce fait la haie a été très malmenée, pourtant sa multifonctionnalité profite directement à l'agriculture protection du sol et de l'eau...mais aussi pour l'intérêt général : pompe à carbone, bois-énergie, biodiversité, paysage... cette multifonctionnalité s'inscrit légitimement dans les principes du développement durable. Elle rend les haies et les arbres champêtres indispensables. Ceci doit devenir une évidence pour la profession agricole.

Quelles sortes de haies planter.

Il est important de se poser la question afin d'adapter les essences au sol, à la disponibilité en eau, à son exposition, à son usage et à son environnement.

Les feuillages :

- Caducs (l'arbre perd ses feuilles en hiver)
- Persistants (feuillage permanent, les feuilles ne tombent pas en hiver)
- Marcescents (feuillage séchant et restant accroché tout l'hiver jusqu'à l'apparition des nouvelles feuilles au printemps)

Planter une haie a des conséquences biologiques et paysagères. Notamment l'ombre qu'elle apporte, bénéfique pour vous, pour les animaux dans le monde agricole mais aussi nuisible pour vos voisins ainsi que les dégâts possibles du système racinaire sur les conduits enterrés. Il faut se projeter sur la taille et le volume de vos arbres dans une quinzaine d'années.

- Plantons des arbustes qui donnent des baies qui nourrissent les oiseaux dont les feuilles tombées abriteront la petite faune comme le hérisson...etc
- Des fruitiers et plantes mellifères qui seront pollinisés par une multitude d'insectes.



La période de plantation recommandée est entre le 25 novembre et la fin mars (excepté en période de gel).

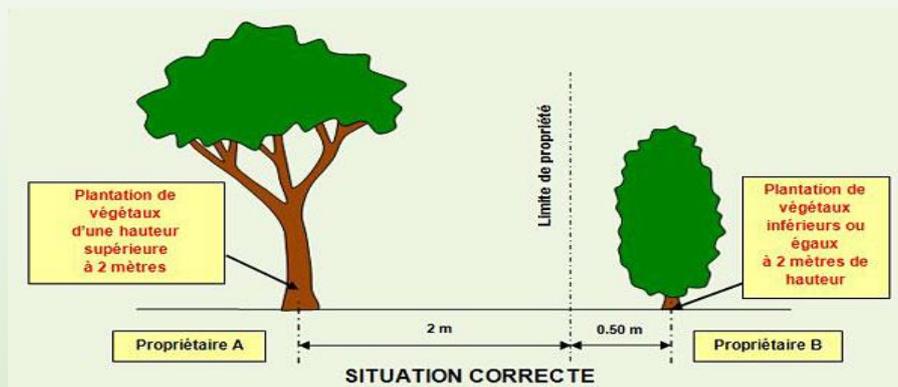
Depuis plusieurs années certains végétaux sont devenus indésirables voire interdits tels que cyprès, thuyas....(voir règlement à la Mairie). Sur la commune, nous avons constaté plusieurs haies de thuyas qui se dessèchent, elles sont attaquées par le phytophthora.

La haie vive ou libre est celle que l'on rencontre dans les petits jardins, en haie séparative ou en bordure de route (haie près du stade de football).

Ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Les arbres et les arbustes s'ils ont une hauteur supérieure à 2m doivent être plantés à une distance minimale de 2m de la limite séparative.

Si la hauteur est inférieure à 2 m, les arbres seront plantés à une distance minimale de 0,50m de la limite séparative.



Les arbres fruitiers de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais sans dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

L'arrachage peut être demandé si les distances ne sont pas respectées ou la haie réduite à la hauteur déterminée.

Le propriétaire d'une haie est tenu d'élaguer ou couper régulièrement les plantations.

Les haies qui bordent les routes peuvent se révéler très dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons, cyclistes et véhicules et en réduisant la visibilité. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

La commune rappelle aux propriétaires qu'en cas d'accident leur responsabilité serait engagée.

L'IF



Jusqu'où iront la malveillance et la bêtise !!!!!

L'If situé devant l'église de Campigny était la proie des flammes dans la nuit du 19 au 20 février. Tous les Campignois étaient sous le choc car cet arbre est plusieurs fois centenaire. Le tronc creux permettait parfois aux petits et aux grands de se cacher ! mais surtout le site de l'église l'if compris est classé depuis 70 ans.

À la suite d'un décret du 28 septembre 1948, l'ensemble formé par l'église, le cimetière, la pelouse, le rideau de sept hêtres bicentennaires, le bel if et les tilleuls de la place communale est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, ou pittoresque.

L'If est resté l'arbre des cimetières. Une croyance ancienne l'associe à l'immortalité du fait de son exceptionnelle longévité.

C'est un arbre hautement toxique, il peut tuer par son poison mais il peut aussi sauver des vies. Les taxanes sont des médicaments dérivés de son écorce ou de ses aiguilles qui guérissent efficacement certains cancers.

LES TRAVAUX REALISES

- Réception des fenêtres et portes de l'école.
- Réfection du chemin d'accès à l'école.
- Installation, câblage de la fibre pour l'école, la Mairie et wifi accessible à tout le monde à proximité de la Mairie.



- Pose d'un 2^{ème} défibrillateur sur le mur de la Mairie (coté parking près de l'école), le 1^{er} ayant été installé dans la salle des fêtes.
- **ELAGAGE :**
 - 10 chênes, chemin du Petit Coq.
 - 5 chênes chemin des Bruyères (à 2 endroits différents)
 - Talus chemin des Bruyères

LA CAVITE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE

Deux réunions se sont déroulées avec le Conseil Départemental et la Préfecture. La commune dépend de ces deux instances, puisque la cavité jouxte la route départementale. C'est vrai que nous sommes impatients devant la complexité de fonctionnement de ces autorités.

A ce jour les travaux de forage à but d'exploitation de cette cavité sont en cours.

LA BIBLIOTHEQUE

Remise des prix du concours de dessin
le 2 mars à la salle communale

En fin d'année 2021 un concours de dessin sur le thème de Noël a été organisé par les bénévoles de la bibliothèque. Ce concours s'adressait aux enfants de la commune qui devaient déposer leurs dessins à la bibliothèque.

L'occasion de découvrir en même temps les livres avec leurs parents et leur redonner le goût de la lecture. C'est en présence du Maire, du Conseil Municipal, des bénévoles de la bibliothèque, des parents, que les enfants ont reçu leur prix le 2 mars dernier. Les chefs-d'œuvre des 22 participants étaient exposés, un véritable succès.

Mélanie Lefèvre, Maire-adjoint responsable de la bibliothèque, organisatrice de ce concours a eu le privilège de remettre les récompenses à ces jeunes artistes en herbe. Mélanie a été secondée par les bénévoles de la bibliothèque. Un grand merci à cette équipe (Mélanie Michel, Gaétane, Séverine, André, Gabriel, Eric.

Les 3 gagnantes ont reçu une carte cadeau chacune, généreusement offertes par un bénévole de la bibliothèque). Les autres participants ont tous reçu une récompense.



Les 3 gagnantes du concours.

Catégorie des Petits : ALICIA

Moyens : AÏCHA

Grands : ORLANE



Groupe des enfants ayant participé

INFORMATIONS

Depuis le 1^{er} Mars nous avons recruté Camille LALANDE, Adjointe technique territoriale, qui sera chargée des travaux, du fleurissement attachée au service technique.

L'UKRAINE

Une collecte pour venir en aide aux Ukrainiens a été organisée. Les Campignois ont répondu très massivement à cette collecte. Nous les remercions chaleureusement.

L'ensemble de ces dons ont fait partie d'un envoi groupé, organisé par la ville de Pont-Audemer.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont en cours pour les enfants nés en 2019. Il faut vous adresser au secrétariat de Mairie auprès de Valérie Marais.

LES DATES A RETENIR

Les dimanches 10 et 24 avril : élection présidentielle de 8 h à 19 h à la salle des associations.

Le dimanche 8 Mai : Commémoration de l'Armistice 1945. Un dépôt de gerbe aura lieu à 11 heures. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des associations.

Les dimanches 12 et 19 juin : élections législatives de 8 h à 19 h à la salle des associations.